

Objectif pédagogique

Rendre le stagiaire capable de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication NF C 18-510 pour un exécutant d'ordre électrique pour les niveaux B1V-H1V.

Profil stagiaire

La formation est disponible comme initiale ou comme recyclage pour une habilitation précédente de même niveau obtenue il y a moins de 3 ans.

Prérequis Maîtriser la langue employée par le formateur et avoir des compétences en électricité dans le domaine de la tension considéré sur les ouvrages ou installations électriques en basse et haute tension.

Programme

- Un QCM de test de niveau avant la formation vous est demandé en ligne avec autocorrection immédiate
 - Un support de cours concernant la formation est remis au stagiaire en pdf et sous la forme d'un livret imprimé.
- Notions élémentaires d'électricité
 - Mise en évidence des notions importantes telles que la tension et le courant, à travers des exemples concrets
 - Evaluation des risques ; effets physiopathologiques du courant électrique
 - Exemples d'accidents (contact direct, indirect, court-circuit)
 - Classement des installations
 - Interventions et travaux non électriques en BT
 - Travaux non électriques en HT
- Comment travailler en sécurité ?
 - Distances de sécurité
 - Autorisation de travaux
 - Lecture de la signalisation
 - Principe et exemples de verrouillage
 - Manœuvres et consignation / Rôle des différents intervenants
 - Matériel de sécurité électrique (outillage et équipements de protection individuelle)
 - Outils électriques portatifs à main (choix du matériel)
 - Outillages non spécifiques aux électriciens
 - Incendie dans les installations électriques
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique
 - Notions de premiers secours, incendie sur un ouvrage électrique, enceintes confinées
- Modalités pédagogiques
 - Cours théorique, vidéo de l'INRS, participation à l'oral du groupe, démonstration pratiques
 - Exercices dirigés sur les distances de DMA, DLVR, DLAP
 - Exercices dirigés sur les titres d'habilitation électrique
 - Exercices pratiques conforme à la NF C 18-510
- Contrôle des connaissances
 - Le formateur synthétise pour chaque stagiaire son niveau l'entrée et en fin de formation
 - Passage du test de l'habilitation électrique par QCM par écrit B1V-HVV
 - Rattrapage éventuel offert
 - Correction du test de l'habilitation électrique
- Matériel pédagogique
 - Ordinateur formateur, vidéo projecteur, vidéos INRS, logiciel multimédia
 - Matériel de sécurité en démonstration : visières de sécurité anti-UV, gants d'électricien, vérificateur d'absence de tension, cadenas de consignation, dispositifs de verrouillage de consignation, grillage avertisseur électrique, disjoncteurs, armoire de démonstration pédagogique...



Fin de formation Remise, **le dernier jour de formation**, du certificat original suite à la formation et remise d'un titre d'habilitation et d'une version numérique

Modalités d'accès Prise de renseignements via le formulaire en ligne ou mail.

Délai d'accès

Le délai est imposé par votre financeur mais pour une inscription individuelle à une formation, le délai est possible jusqu'à 12h avant le début de celle-ci (sous réserve de place et de dossier complet). L'inscription sera ensuite validée après le retour de la convention signée et tamponnée ainsi que d'un acompte de 30% du montant de la formation. Ensuite, la convocation sera envoyée par email avant le début de votre formation.

Méthodes utilisées en présentiel ou en distanciel

Accessibilité

En cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître la faisabilité de votre accueil et accompagnement. La voirie ne permet pas l'accès à un fauteuil roulant.

Tarifs voir le site internet

Financements Fonds propres - OPCO - CPF - Pôle emploi ou autres

A Savoir L'action de formation ne se valide pas par bloc de compétences et n'a pas d'équivalence, ni passerelle.

Progression de parcours

Dans les 12 mois de l'obtention de vos habilitations électriques, il est possible d'augmenter votre niveau en habilitation électrique.

Débouché

Le détenteur de l'habilitation électrique pourra la faire valoir dans le cadre de toute activité professionnelle en rapport avec son niveau d'habilitation.

